



## Jour de congés pour raison religieuse

-----  
Par Bechia

Bonjour, je suis salariée dans une association de la petite enfance. Est ce que l'on peut me refuser des jours de congés pour le mercredi des cendres et du vendredi saint en tant que chrétienne pratiquante? merci

-----  
Par jodelariege

bonjour  
ci dessous la liste des jours fériés en France en général et en Alsace Moselle en particuliers

les jours que vous citez ne font pas partie des jours fériés

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2405>

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes dans un pays laïc , par conséquent, c'est l'employeur qui décide quand il a besoin de vous et personne d'autres .

En outre, que ce soit pour les Cendres, le Ramadan, la journée de la femme ou la saint glin glin , oui, votre employeur peut refuser la pose de congés .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Un employeur peut même refuser des congés pour raisons médicales.

Si c'est vraiment important pour vous il faut vous trouver une entreprise qui accepte de vous garantir des congés ces jours-là.

Et si vous êtes catholique ou orthodoxe vous n'avez de toute façon pas l'interdiction de travailler ces jours-là, et il y a des messes à des horaires différents. Et vous avez le droit d'adapter le jeûne à vos "devoirs d'état".